

AVIS ATTRIBUTION PROVISoire

Conformément au article 46 du loi 12/23 du 05/08/2023 fixant les règles générales relatives aux marchés et la rticles , 40 et 65 du décret présidentiel n°15/247 du 16 Septembre 2015, portant la réglementation des marchés publics et délégations de service public , la Direction de l'administration locale de la Wilaya de Souk-Ahras ,, informe les soumissionnaires qui ont participé à l'appel d'offres national avec Exigence des capacités minimale Fourniture des repas améliorés dans le cadre des visites de haut niveau pour l'année2026.

paru aux quotidiens nationaux " **HORIZONS** en date du 17/12/2025 et **Assawt Al Akhar** en date 10/12/2025 AVIS ATTRIBUTION de l'opération comme suite :

Marche	AGENCE	Nif	Montant apres vérification	Détail de livraison	Obs
Fourniture des repas améliorés dans le cadre des visites de haut niveau pour l'année2026.	DELALOU HOCINE ANNABA	16523010348112402300	11.543.000.00DA	PENDANT L'ANNEE 2026	L' offre unique qualifié

Tout soumissionnaire qui conteste ce choix Peut introduire un recours dans les dix (10) Jours à compter de la date d'attribution provisoire du marché auprès de la commission des marchés de la wilaya de souk- Ahras. Pour les autres soumissionnaires intéressés sont invités à se rapprocher auprès du service contractant au plus tard trois (03) jours à compter du premier jour de la publication de l'attribution provisoire du marché pour prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation